



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

LISTE DES DELIBÉRATIONS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

MOTION : Motion proposée par la Ville de Talence portant sur le maintien de l'équilibre territorial dans l'attribution du Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC)

Monsieur le Maire expose :

« Le Département de la Gironde participe, selon ses compétences, à l'émergence et à la réalisation de projets locaux contribuant à l'attractivité et au dynamisme de l'ensemble du territoire girondin. Dans un contexte financier dégradé pour le département comme pour l'ensemble des collectivités, le Conseil départemental a revu sa politique de soutien à l'équipement des communes en modifiant, par délibération du 12 février 2024, les modalités de répartition du Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC).

Jusqu'à lors, le FDAEC fonctionnait par dotation d'une somme par canton dont la répartition s'opérait par les conseillers départementaux du territoire dans un esprit de dialogue avec les Maires. A partir de l'exercice 2024, les communes dont le coefficient départemental de solidarité est inférieur à 1 seront exclues de la répartition du FDAEC.

90 communes du département sont concernées.

Talence fait partie de ces communes.

Pour la Ville de Talence, le FDAEC représente une importante somme investie chaque année. En 2023, elle était de 121 155€. Le FDAEC est un outil qui permet d'intervenir concrètement pour le quotidien des Talençaises et des Talençais. Lors des derniers exercices, la dotation du FDAEC avait permis de financer, entre autres exemples, un système de traitement de l'air à l'école maternelle Michelet, la modernisation du parc d'éclairage public en LED ou encore la création d'un jardin public à Thouars et à Raba.

Par cette motion, le Conseil municipal de Talence regrette la décision de priver certaines communes du soutien du département.

Conscient de la nécessité d'équilibre territorial, qui passe par des outils de péréquation, le Conseil municipal réaffirme son attachement à l'égalité républicaine qui doit prévaloir entre les communes.

Le Conseil municipal rappelle, en outre, qu'une même commune peut recouvrir des réalités sociales et territoriales très différentes. Ainsi, la Ville de Talence compte des quartiers de fragilité sociale exclus de fait de l'action départementale.

Le Conseil municipal, enfin, appelle le Conseil départemental à maintenir les précédentes modalités de répartition du FDAEC afin qu'aucune commune de Gironde n'en soit exclue. »

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

**8 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT –
Talence en Transition – Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
2 ABSTENTIONS (Mme IRIART / M. JOLIOT – Talence debout !)**

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

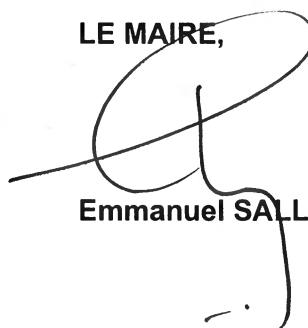
La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 11 mars 2024

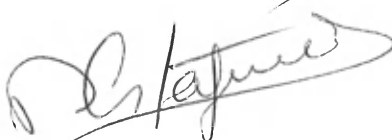
Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 11 mars 2024. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

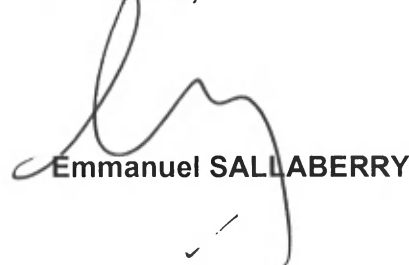
La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 20/02/24	Passation d'une convention tripartite d'indemnisation en vertu de l'application de la théorie de l'imprévision sur la base de 6 % de la valeur des prestations réalisées entre le 1 ^{er} avril 2023 et le 31 août 2024 dans le cadre de l'exécution des prestations de propreté et fournitures associées pour les locaux de la Médiathèque Castagnéra.	UGAP – Mérignac (33) SAS DECAPROPRETE MIDI PYRENEES – Onet Le Château (12)

	Montant de l'indemnité : 5 686,06 € TTC	
N° 2 20/02/24	<p>Passation de conventions de mise à disposition de locaux scolaires dans les conditions suivantes :</p> <p><u>Convention n° 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les locaux de l'école maternelle Gambetta, la cour de l'élémentaire, la salle Félix le 02/07/2024 de 17h à minuit - les locaux de l'école primaire Ravel le 25/06/2024 de 17h 30 à 21h - les locaux de l'école Jean Jaurès le 25/06/2024 de 18h30 à 23h30 - les locaux de l'école maternelle Saint-Exupéry le 18/06/2024 de 16h30 à 22h - les locaux de l'école élémentaire Saint-Exupéry le 21/06/2024 de 17h30 à 22h - les locaux de l'école primaire Paul Lapie le 02/07/2024 de 18h à 21h30 - les locaux de l'école maternelle Paul Lapie le 21/06/2024 de 16h30 à 18h - les locaux de l'école maternelle Georges Lasserre le 07/06/2024 de 18h à 21h - les locaux de l'école élémentaire Joliot-Curie le 28/06/2024 de 18h30 à 23h <p><u>Convention n° 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les locaux de l'école élémentaire Albert Camus le 28/06/2024 de 18h à minuit - les locaux de l'école maternelle Albert Camus le 25/06/2024 de 17h3 à 23h30 <p><u>Convention n° 3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les locaux de l'école maternelle Jules Michelet le 04/06/2024 de 18h à 22h <p><u>Convention n° 4</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les locaux de l'école élémentaire Jules Michelet le 18/06/2024 de 16h30 à 22h <p><u>Convention n° 5</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les locaux de l'école Picasso le 07/06/2024 de 16h15 à 0h30 	<p>OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)</p> <p>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES INDEPENDANTS CAMUS – Talence (33)</p> <p>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES MICHELET – Talence (33)</p> <p>ASSOCIATION MICHELEET ELEMENTAIRE – Talence (33)</p> <p>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES PICASSO – Talence (33)</p>

	<p><u>Convention n° 6</u> - les locaux de l'école maternelle Joliot-Curie le 07/06/2024 de 17h à 23h30</p> <p><u>Convention n° 7</u> - les locaux de l'école élémentaire Gambetta le 28/06/2024 de 17h à minuit</p>	<p>ASSOCIATION INDEPENDANTE DES PARENTS D'ELEVES (AIPE) – Talence (33)</p> <p>ASSOCIATION LES AMIS GAMBETT' – Talence (33)</p>
N° 3 21/02/24	Passation d'un second avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un pumptrack pour faire suite au changement de nature juridique et de numéro SIREN du titulaire afin d'assurer la poursuite de l'exécution du marché aux conditions prévues.	SARL BMX EXPERIENCE – Argonay (74)
N° 4 21/02/24	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux (bureau n° 9) dans la structure « Talence pépinière » sise 27 allée des Petits Rois à Talence qui prendra effet à compter de sa signature.	SOCIETE SLOT'R – Talence (33)
N° 5 22/02/24	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux (espace coworking D) dans la structure « Talence pépinière » sise 27 allée des Petits Rois à Talence qui prendra effet à compter de sa signature.	SOCIETE SQ MOTORS – Talence (33)
N° 6 22/02/24	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux (espace coworking F) dans la structure « Talence pépinière » sise 27 allée des Petits Rois à Talence qui prendra effet à compter de sa signature.	SOCIETE ICE FAMILY – Talence (33)
N° 7 22/02/24	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux (espace coworking H) dans la structure « Talence pépinière » sise 27 allée des Petits Rois à Talence qui prendra effet à compter de sa signature.	SOCIETE NEA ACADEMIE – Talence (33)
N° 8 22/02/24	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux (bureau n° 12) dans la structure « Talence pépinière » sise 27 allée des Petits Rois à Talence qui prendra effet à compter de sa signature.	SOCIETE OPERATING PARTNERS ACADEMY – Talence (33)

<p>N° 9 22/02/24</p>	<p>Arrêt de la liste des trois candidats proposés par le jury propre à la construction d'une cuisine centrale afin de les inviter à remettre leur projet en vue du marché de maîtrise d'œuvre.</p>	<p>Candidat n° 1 – Groupement</p> <p>SARL BPA ARCHITECTURE (architecte mandataire) – Montpellier (34)</p> <p>SAS ESNARD SANZ ARCHITECTES ASSOCIES (architecte associé) – Villenave d'Ornon (33)</p> <p>SARL QLAADF (paysagiste) – Bordeaux (33)</p> <p>SARL INGECOR (ingénierie cuisine de collectivités) – Montpellier (34)</p> <p>SARL BUREAU D'ETUDES VIVIEN (études techniques : thermiques, fluides, énergétique, performances environnementales) – Mérignac (33)</p> <p>TERRELL SAS (études techniques : structures) – Boulogne Billancourt (92)</p> <p>SARL ASSOCIE UNIQUE BONNET VRD (études techniques : VRD) – Bordeaux (33)</p> <p>EURL PRAXO (ergonomie) – Ivry sur Seine (94)</p> <p>SARL CABINET FAURE (économie de la construction, OPC) –</p>
--------------------------	--	--

Bordeaux (33)

**Candidat n° 2 –
Groupement**

SARL MARJAN
HESSAMFAR & JOE
VERONS ARCHITECTES
ASSOCIES (architecte
mandataire) –
Bordeaux (33)

E.I. BERTRAND MASSE
PAYSAGISTE (paysagiste)

–
Rochefort (17)

SAS CUISINORME
(ingénierie cuisine de
collectivités) –
Le Bouscat (33)

SAS ODETEC (études
techniques : thermiques /
fluides / structures /
énergétique /
performances
environnementales) –
Bordeaux (33)

SARL VIA
INFRASTRUCTURE
(études techniques : VRD)
–
Bordeaux (33)

SARL ANTEIS (ergonomie)
–
Pau (64)

**Candidat n° 3 –
Groupement**

SARL K
ARCHITECTURES
(architecte mandataire) –
Paris (75)

		<p>ENTREPRISE INDIVIDUELLE EMELINE BROSSARD (paysagiste) – Fontenay-sous-Bois (94)</p> <p>SAS BEGC (ingénierie cuisine de collectivités) – Nantes (44)</p> <p>SAS AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques / fluides / structures / énergétiques / VRD / économie de la construction) – Mérignac (33)</p> <p>ABILIS (ergonomie) – Paris (75)</p> <p>SAS AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales) – Nantes (44)</p> <p>SAS ITAC (acoustique) – Nantes (44)</p>
N° 10 26/02/24	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation technique et de la mise en œuvre de la vidéo-karaoke (montage et démontage des matériels, préparation de l'animation, déroulé technique scénique) de la soirée spectacle de l'Espace Seniors le 14/05/2024 à la salle du Solarium de Gradignan.</p> <p>Montant de la prestation : 1 000,00 € TTC</p>	<p>M. Thomas COTÉ – Talence (33)</p>
N° 11 26/02/24	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation technique et de la mise en œuvre de l'animation musicale du bal « danses au jardin » (groupe musical et animation DJ) à l'attention des usagers de l'Espace Seniors lors du mai Talençais le 19/05/2024.</p> <p>Montant de la prestation : 580,00 € TTC</p>	<p>M. Thomas COTÉ – Talence (33)</p>

N° 12 27/02/24	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Titi tombe, Titi tombe pas » le 22/03/2024 (à destination des scolaires et tout public) et mise à disposition de la salle polyvalente et du matériel son et lumière du Dôme dès le 21/03/2024. Montant de la prestation : 4 261,80 € TTC	COMPAGNIE ATTENDS – Meigneux (77)
N° 13 29/02/24	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation d'une manifestation sur le thème de la bipolarité le 12/04/2024 au Dôme dans le cadre des actions menées autour des handicaps. Montant de la prestation : 260,20 € TTC	COMPAGNIE LES PETITES SECOUSSSES – Talence (33)
N° 14 29/02/24	Passation d'un contrat de prestation pour la conférence dessinée « Hypatie est épatante » du 08/03/2024 et mise à disposition de l'auditorium et du matériel son et lumière du Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 587,26 € TTC	M. Stéphane FAVRE- BULLE – Talence (33)
N° 15 29/02/24	Organisation d'un Café Langues, tout public à partir de 14 ans, les samedis 09/03, 06/04 et 01/06/2024 à la Médiathèque Castagnéra. L'animation de ces rencontres sera réalisée à titre gracieux moyennant une adhésion annuelle de 100 € TTC réglée en début d'année 2024.	ASSOCIATION MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE (MEBA) – Bordeaux (33)
N° 16 01/03/24	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite le 20/11/2023 par M. BOUTY auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement.	
N° 17 01/03/24	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite le 06/11/2023 par	

	M. BRUNET auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement.	
N° 18 01/03/24	<p>Souscription des marchés de travaux suivants afférents à la réparation des parties extérieures des Châteaux Peixotto – Margaut et de leurs dépendances pour une période d'exécution des travaux de 512 jours calendaires à compter de la date précisée au 1^{er} ordre de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 2 : Couvertures – Zingueries Montant forfaitaire attribué : 189 734,39 € TTC - Lot 3 : Menuiseries extérieures Montant forfaitaire attribué : 583 098,55 € TTC - Lot 4 : Serrurerie Déclaré infructueux (offre irrégulière) - Lot 5 : Peinture Déclaré infructueux (aucun pli reçu) - Lot 6 : Electricité – courants forts Déclaré infructueux (aucun pli reçu) 	<p>SARL SOCIETE GENERALE DE COUVERTURE – Bassens (33)</p> <p>ATELIERS FERIGNAC SAS – Hautefort (24)</p>
N° 19 01/03/24	Dépôt de déclaration préalable pour l'implantation de deux modulaires d'une superficie de plancher cumulée d'environ 27,4 m ² au Domaine de Rancourt afin de permettre le rangement d'outils et de produits du service Environnement et Paysage, et pour créer un espace bureautique pour la gestion des stocks du service de production.	
N° 20 05/03/24	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 26/01/2024, soit une case du columbarium, emplacement n°153, pour la somme de 500,00 € (soit 333,33 € pour la Ville et 166,67 € pour le CCAS).	M. BINEAU – Marly le Roi (78)
N° 21 05/03/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 07/03/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 15 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme	Mme BENAZET – Biscarosse (40)

	de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	
N° 22 05/03/24	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 20/02/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 16 ^{ème} Division, 11 ^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme RAMIREZ DEL VILLAR – Talence (33)
N° 23 06/03/24	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 02/02/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 3 ^{ème} rang, n° 13 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme FISCHER-DEGUINE – Talence (33)
N° 24 06/03/24	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 07/02/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 7 ^{ème} rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. BARETS – Saint-Sardos (82)
N° 25 06/03/24	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 13/02/2024, soit une case du colombarium, emplacement n° 154, pour la somme de 500,00 € (soit 333,33 € pour la Ville et 166,67 € pour le CCAS).	M. ALBERTIER – Talence (33)
N° 26 06/03/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 02/03/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 6 ^{ème} rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme PERON – Talence (33)
N° 27 06/03/24	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 09/02/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 3 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. CAMI-HOURDEBAIGT – Marsas (33)

N° 28 06/03/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 07/01/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 17 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. LASCAUT – Talence (33)
N° 29 06/03/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 16/03/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 7 ^{ème} Division, 3 ^{ème} rang, n° 2 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme GELISSE – Miélan (32)
N° 30 07/03/24	Dépôt d'une demande de permis de démolir pour la démolition des constructions situées Avenue Arthur Rimbaud, parcelle BH210, à Talence dans le cadre du réaménagement de la place Paul Gauguin.	
N° 31 07/03/24	Signature d'une convention dans le cadre de l'organisation d'une animation sur le thème de l'astronomie (observation du ciel avec le matériel mis à disposition et/ou diffusion d'un diaporama commenté en cas de mauvais temps) au Forum des Arts et de la Culture aux dates suivantes : - samedi 16/03/2024 : observation du soleil et jeu - samedi 13/04/2024 : observation du soleil et jeu - mardi 4/06/2024 : diaporama commenté - samedi 8/06/2024 : observation du soleil et jeu Montant estimé de la prestation : 330,00 € net de TVA	ASTRONOMIE GIRONDE 33 – Saucats (33)
N° 32 07/03/24	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 27 091,45 € du 02 au 08/04/2024 dans le cadre du spectacle « Birdy, l'odyssée du bandit aux pieds nus » dont les représentations sont prévues le 04/04/2024 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)

<p>N° 33 07/03/24</p>	<p>Organisation de deux ateliers d'écriture à la médiathèque Castagnéra les 16/03 et 25/05/2024 dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ».</p> <p>Montant des prestations : 320,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION COMPAGNIE DE LA MOISSON – Sigalens (33)</p>
<p>N° 34 07/03/24</p>	<p>Organisation de deux conférences (histoire du Domaine de Sandillan et histoire du Domaine de Monadey) à destination d'un public adulte le 19/03 et 30/05/2024 dans la salle des animations de la médiathèque Castagnéra.</p> <p>Les conférences seront réalisées à titre gracieux.</p>	<p>ASSOCIATION MEMOIRE ET PATRIMOINE DE TALENCE – Talence (33)</p>
<p>N° 35 07/03/24</p>	<p>Organisation d'une lecture musicale tout public, à partir de 4 ans, « Mon passage secret » d'après l'album de Max Ducos le 30/03/2024 à la Médiathèque Castagnéra.</p> <p>Montant de la prestation : 700,00 € TTC</p>	<p>COLLECTIF BLOP (interjection) – Floirac (33)</p>
<p>N° 36 07/03/24</p>	<p>Passation d'une convention pour l'implantation d'un planétarium itinérant avec médiation les 16/03, 9/04, 11/05, 18/05, 04/06 et 8/06/2024 au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant de la prestation : 3 636,00 € TTC</p>	<p>CAP SCIENCES – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 37 11/03/24</p>	<p>Location de l'église de la Sainte Famille pour un concert de musique de chambre le 21/03/2024.</p> <p>Montant de la dépense : 250,00 € TTC (participation aux divers frais)</p>	<p>PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)</p>
<p>N° 38 12/03/24</p>	<p>Dépôt d'une déclaration préalable pour la construction d'un escalier sur la parcelle cadastrée BE 282 en vue de remplacer l'escalier de secours extérieur du centre d'animation de Chantecler situé 181 rue François Boucher.</p>	
<p>N° 39 13/03/24</p>	<p>Location de la salle Badiane et de l'auditorium de l'Agora Haut-Carré pour une répétition générale publique et un concert des classes de guitares de l'Ecole Municipale de musique et danse intitulé « 4 guitares sur la canopée »</p>	<p>UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)</p>

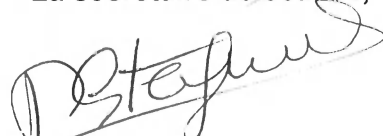
	<p>auquel seront associés les élèves des ateliers d'arts plastiques du Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant de la dépense : 3 185,18 € TTC</p>	
<p>N° 40 13/03/24</p>	<p>Location de l'auditorium de l'Agora Haut-Carré pour une représentation scolaire et un concert de l'Ecole Municipale de musique et danse intitulé « Versailles, Istanbul, dans la cour des grands » le 09/04/2024.</p> <p>Montant de la dépense : 2 690,18 € TTC</p>	<p>UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)</p>
<p>N° 41 13/03/24</p>	<p>Passation d'une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition de la maison située 9 rue Pierre Curie à Talence, cadastrée AM 387. Le contrat de bail est consenti pour une période allant du 28/03 au 14/06/2024 sans possibilité de renouvellement.</p> <p>Le montant du loyer perçu par la Ville s'élève à 1 000,00 € TTC par mois payable à terme échu après réception du titre de recette.</p>	<p>M. Yannick BUREAU – Talence (33)</p>
<p>N° 42 13/03/24</p>	<p>Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « Quel sport dans l'espace ? » du 19/03 au 20/04/2024 et l'atelier « Masse et poids : parle-t-on de la même chose ? » du 9 au 13/04/2024 au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Le prêt de ces expositions est consenti à titre gracieux.</p>	<p>SOCIETE ASTRONOMIQUE DE BORDEAUX – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 43 13/03/24</p>	<p>Signature d'une convention pour organiser des animations d'observation du ciel avec le matériel mis à disposition et deux conférences les 16/03 et 13/04/2024 respectivement au Forum des Arts et de la Culture et sur la place Alcalá de Henares.</p> <p>Ces animations sont consenties à titre gracieux.</p>	<p>ASSOCIATION JALLE ASTRONOMIE – Martignas-sur-Jalle (33)</p>
<p>N° 44 14/03/24</p>	<p>Passation de la commande des missions de maîtrise d'œuvre en infrastructure suivantes au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/149-9 en vue de la rénovation des cours de l'école élémentaire Paul Lapie et de l'école maternelle Jean Jaurès :</p>	<p>ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)</p> <p>Avec</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - études de diagnostic - études d'avant-projet - projet <p>Montant des rémunérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 040,00 € TTC pour la cour de l'école Paul Lapie - 8 640,00 € TTC pour la cour de l'école Jean Jaurès 	<p>SAS LAND'ACT – Levallois-Perret (92)</p>
N° 45 15/03/24	<p>Passation d'une convention ainsi que l'ensemble des avenants subséquents en vue d'autoriser l'occupation privative du local de restauration du Stade nautique Henri Deschamps du 01/04 au 31/10/2024 afin de proposer aux usagers un espace de restauration rapide, moyennant le versement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires.</p>	<p>SOCIETE CHEZ POULETTE – Talence (33)</p>
N° 46 15/03/24	<p>Signature d'une convention pour le prêt à titre gracieux de 3 bassons français soit 2 bassons de la marque WOLF et 1 basson de la marque Buffet Crampon du 25/03 au 01/07/2024.</p>	<p>CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DES LANDES – Mont-de-Marsan (40)</p>
N° 47 18/03/24	<p>Souscription du marché de travaux « Lot 1 : Echafaudages – Maçonneries – Sculptures – VRD » afférent à la réparation des parties extérieures des Châteaux Peixotto – Margaut et de leurs dépendances pour une période d'exécution des travaux de 512 jours calendaires à compter de la date précisée au 1^{er} ordre de service.</p> <p>Montant forfaitaire attribué : 1 930 394,61 € TTC</p>	<p>Mandataire : SAS LES COMPAGNONS DE SAINT-JACQUES – Tresses (33)</p> <p>Co-traitant : SARL ACCESSIBLE ECHAFFAUDAGES – La Réole (33)</p>

Le conseil prend acte de ces décisions ».

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024

La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice	43
Nombre de membres présents	37
Nombre de procurations	5
Date de convocation :	2 avril 2024

Envoyé en Préfecture le :
 Reçu en Préfecture le :
 Publication le :

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Séance du 8 avril 2024 à 18 heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Danièle CASTAGNERA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Nombre de suffrages exprimés	33
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	33
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés			2 792 152,28 €		2 792 152,28 €	
Opérations de l'exercice	55 124 331,33 €	60 078 651,76 €	19 273 451,47 €	20 583 940,93 €	74 397 782,80 €	80 662 592,69 €
TOTAUX	55 124 331,33 €	60 078 651,76 €	22 065 603,75 €	20 583 940,93 €	77 189 935,08 €	80 662 592,69 €
Résultats de clôture		4 954 320,43 €	1 481 662,82 €			3 472 657,61 €
Restes à réaliser			6 435 783,45 €	4 315 976,30 €	2 119 807,15 €	
TOTAUX CUMULES	55 124 331,33 €	60 078 651,76 €	28 501 387,20 €	24 899 917,23 €	83 625 718,53 €	84 978 568,99 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 954 320,43 €	3 601 469,97 €			1 352 850,46 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC REGIE DES TRANSPORTS (ETIC)

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Abstentions

VOTES : Pour

VOTES : Contre

42

42

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés				242 605,13 €		242 605,13 €
Opérations de l'exercice	220 408,63 €	220 408,63 €	188 189,04 €	13 329,00 €	408 597,67 €	233 737,63 €
TOTAUX	220 408,63 €	220 408,63 €	188 189,04 €	255 934,13 €	408 597,67 €	476 342,76 €
Résultats de clôture				67 745,09 €		67 745,09 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	220 408,63 €	220 408,63 €	188 189,04 €	255 934,13 €	408 597,67 €	476 342,76 €
RESULTATS DEFINITIFS				67 745,09 €		67 745,09 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC POMPES FUNEBRES (€ HT)

Nombre de suffrages exprimés	42
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	42
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		19 798,62 €				19 798,62 €
Opérations de l'exercice		982,50 €				982,50 €
TOTAUX		20 781,12 €				20 781,12 €
Résultats de clôture		20 781,12 €				20 781,12 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		20 781,12 €				20 781,12 €
RESULTATS DEFINITIFS		20 781,12 €				20 781,12 €

2° On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY



La secrétaire de séance,
Danièle CASTAGNERA

(Signature of Danièle Castagnera)

Pour expédition conforme,

La Présidente,
Danièle CASTAGNERA

(Signature of Danièle Castagnera)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 4 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 – Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres

« Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2023,

Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	4 954 320,43 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	4 954 320,43 €

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	Excédent	1 310 489,46 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit	2 792 152,28 €
Résultat comptable cumulé	Déficit	1 481 662,82 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		6 435 783,45 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		4 315 976,30 €
Solde des restes à réaliser	Déficit	2 119 807,15 €
Besoin réel de financement (B)	Déficit	3 601 469,97 €

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	3 601 469,77 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	1 352 850,46 €

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002	Déficit reporté D001	Excédent de fonctionnement capitalisé R1068
	1 352 850,46 €	1 481 662,82 €	3 601 469,97 €

BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
Résultat de l'exercice à affecter		

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	Déficit	174 860,04 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	242 605,13 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	67 745,09 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
Besoin réel de financement (B)	Excédent	67 745,09 €

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			Excédent reporté R001
			67 745,09 €

BUDGET SPIC POMPES FUNEBRES

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	982,50 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	19 798,62 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	20 781,12 €

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
Résultat comptable cumulé		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
Besoin réel de financement (B)		

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	20 781,12 €

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002		
	20 781,12 €		

»

ADOPTE PAR :

BUDGET PRINCIPAL

34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

43 VOIX POUR

BUDGET DES POMPES FUNEBRES

43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

La secrétaire de séance,


Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 5 : Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2023

Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité des résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTE par 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**


La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 6 : Budget Supplémentaire – Budget principal – exercice 2024

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le budget supplémentaire s'élève pour l'année 2024 en dépenses et en recettes à la somme de 9 270 296,73 €.

A l'issue de la constatation des résultats du compte administratif 2023, sont d'abord repris :

- L'excédent de fonctionnement (+ 4 954 320,43 €), dont une partie est affectée à la section d'investissement par l'intermédiaire du compte 1068 (3 601 469,97 €) et le solde restant en section de fonctionnement (1 352 850,46 €) ;
- Le déficit d'investissement (- 1 481 662,82 €) ;
- Les restes à réaliser, en dépenses (6 435 783,45 €) et en recettes (4 315 976,30 €).

L'excédent global de clôture (y compris solde des restes à réaliser), d'un montant de 1 352 850,46 €, permet d'augmenter le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (+ 1 079 834,44 €) et par conséquent d'annuler une partie de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif 2024 (- 1 079 834,44 €).

Ce budget supplémentaire 2024 permet aussi d'inscrire les dépenses suivantes :

- 200 000 € en prévision du versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en faveur des agents de la collectivité ;
- 73 016,02 € pour la mise en œuvre d'une garantie d'emprunt consentie à l'association le P'tit Campus.

L'équilibre général du budget supplémentaire 2024 s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	7 917 446,27 €	7 917 446,27 €
Section de fonctionnement	1 352 850,46 €	1 352 850,46 €
Total	9 270 296,73 €	9 270 296,73 €

Je vous propose donc aujourd'hui, d'adopter ces écritures budgétaires modificatives, récapitulées dans la maquette budgétaire en annexe. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

La secrétaire de séance,


Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 7 : Budget Supplémentaire – Budget SPIC Régie des Transports – exercice 2024

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le budget supplémentaire s'élève pour l'année 2024 en dépenses et en recettes à la somme de 67 745,09 €.

Cette somme correspond à la reprise de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2023. Ce même montant est inscrit en dépenses d'investissement.

L'équilibre général du budget s'établit ainsi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	67 745,09 €	67 745,09 €
Section de fonctionnement		
Total	67 745,09 €	67 745,09 €

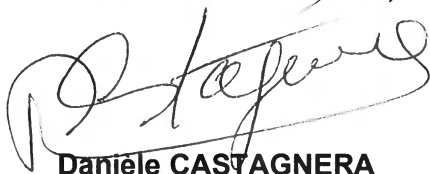
Je vous propose donc aujourd'hui, d'adopter ces écritures budgétaires modificatives, récapitulées dans la maquette budgétaire en annexe. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 8 : Budget Supplémentaire – Budget SPIC Pompes funèbres – exercice 2024

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le budget supplémentaire s'élève pour l'année 2024 en dépenses et en recettes à la somme de 20 781,12 €.

Cette somme correspond au report de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2023.

L'équilibre général du budget s'établit ainsi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement		
Section de fonctionnement	20 781,12 €	20 781,12 €
Total	20 781,12 €	20 781,12 €

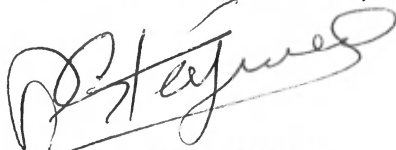
Je vous propose donc aujourd'hui, d'adopter ces écritures budgétaires modificatives, récapitulées dans la maquette budgétaire en annexe. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

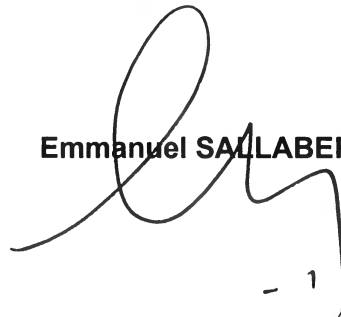
La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

- 1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 1.1 – Marchés publics

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 9 : Exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux – Marché n°19/30 - Protocole transactionnel n°2

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous rappelle que par décision municipale n°130 du 4 juin 2019, la Ville de Talence a souscrit, avec la SA DALKIA, Région Sud-Ouest, 10 Quater avenue Neil Armstrong, CS 60063, 33693 MERIGNAC CEDEX, un marché d'exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux, à prix forfaitaires et défini comme suit :

- P1 - MTI : Marché de températures avec intéressement. Gestion de l'énergie chauffage et ECS avec clause d'intéressement et fourniture d'énergie gaz en régie pour autres usages,
- P2 – Prestations : Conduite et pilotage, maintenance et dépannage, de l'ensemble des équipements pris en charge, y compris la fourniture d'énergie autres usages et de fourniture des traitements d'eau nécessaires aux besoins d'ECS et des circuits primaires, la maintenance légionellose, la maintenance des équipements techniques nécessaires au chauffage, l'eau chaude sanitaire (y compris la production solaire) ainsi que le traitement d'air,
- P3 – Prestation : Gros Entretien et Renouvellement des équipements et installations prises en charge à ce titre avec clause d'intéressement,

pour une durée allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024 et pour les montants totaux estimatifs suivants sur la durée totale d'exécution :

	Montant totaux estimatifs en € HT	Montants totaux estimatifs en € TTC
Total P1 – Engagement MTI	724 850,33	869 820,40
Total P2	766 307,25	919 568,70
Total P3	261 061,40	313 273,68
Total P1 + P2 + P3	1 752 218,98	2 102 662,78

Sur la détermination du prix P1 Énergie, le cahier des clauses administratives particulières et l'acte d'engagement intègrent la redevance forfaitaire de fourniture et de gestion de l'énergie pour le chauffage des locaux (MT1), à l'exclusion de toutes les parties fixes et taxes suivantes, qui sont facturées « *indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro sur présentation des factures justificatives du Fournisseur* » (article 3.4.2 dudit CCAP) :

- Abonnement
- Terme fixe ATRT
- Terme compensation stockage
- Terme fixe ATRD
- Location compteur/poste
- TICGN
- CTA.

Or, le Service de Gestion Comptable de Mérignac a réglé les parties fixes et taxes précitées (facturées « *indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro* ») en considérant que leur montant figurait à l'acte d'engagement, sur la base de l'article 10.1.3 du CCAG applicable (Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services) qui précise que « *Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.* ».

En conséquence, le montant global de ce marché est atteint avant l'échéance et le Service de Gestion Comptable de Mérignac s'oppose à la prise en charge de nouveaux paiements.

Pour rappel, par courrier recommandé en date du 3 octobre 2023, la société DALKIA a mis en demeure la Ville de Talence de procéder au règlement des factures correspondant à un montant de 574 846,82 €. Les parties se sont donc rencontrées, afin de définir, au sein d'un protocole, les modalités de règlement et de régularisation des différents postes et d'anticiper la définition des acomptes et de la facturation globale. La Ville de Talence reconnaissant qu'elle est redevable de la somme précitée et s'engageant à en effectuer la régularisation, par délibération n°8 du 13 novembre 2023, les membres du Conseil Municipal ont approuvé la passation d'un premier protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Talence et la société DALKIA concernant le marché n°19/30 « *Exploitation des installations de chauffage, de*

climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux » et donc le paiement des sommes dues au titre des incidences financières liées aux parties fixes et taxes précitées (facturées « indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro ») pour un montant de 574 846,82 €.

Par un courrier recommandé en date du 22 mars 2024, la société DALKIA a à nouveau mis en demeure la Ville de Talence de procéder au règlement des factures correspondant à un montant de 403 817,50 €. Les parties ont défini, au sein d'un deuxième protocole, les modalités de règlement et de régularisation des différents postes concernés. La Ville de Talence reconnaît qu'elle est redevable de la somme précitée et s'engage à en effectuer la régularisation. »

Après délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve :
 - le deuxième protocole d'accord transactionnel à passer entre la Ville de Talence et la société DALKIA concernant le marché n°19/30 « Exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux »,
 - le paiement des sommes dues au titre des incidences financières liées aux parties fixes et taxes précitées (facturées « indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro ») pour un montant de 403 817,50 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord transactionnel n°2 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

POUR EXTRAIT CONFORME
Mairie de Talence, le 9 avril 2024

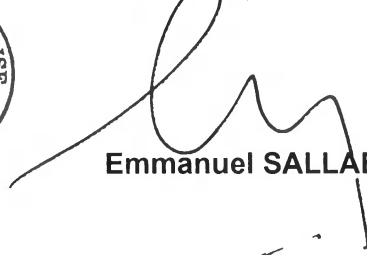
La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 10 : Projet d'établissement et demande de classement de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Depuis plus de 50 ans, la ville de Talence soutient l'enseignement et la pratique artistiques pour tous. Ce soutien se traduit tout d'abord par une aide apportée aux associations, dès leur création, au début du XXème siècle, aux Sociétés musicales Talençaises dont la Lyre talençaise créée en 1902, puis en 1944 à l'Orchestre symphonique de Talence. Dès 1930, la municipalité met en place des cours de musique municipaux au sein des écoles primaires pour ensuite décider de créer et ouvrir en 1968 une Ecole municipale de musique qui compte au départ 500 élèves.

Aujourd'hui, l'Ecole municipale de musique et de danse (EMMD) accueille plus de 1000 élèves de 18 mois à 82 ans, propose 39 disciplines différentes et 23 pratiques collectives.

Le nouveau projet culturel et la perspective de construction d'un Pôle des pratiques artistiques renforce cette volonté historique d'une véritable égalité d'accès à l'apprentissage des arts et de la culture et constitue un enjeu fort pour le développement culturel et l'image de la ville en termes d'accessibilité, d'attractivité et de rayonnement.

La demande de classement de l'EMMD en tant que Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) s'inscrit dans cette ambition. Cette labellisation n'implique aucune mobilisation de moyens supplémentaires en termes de qualification des équipes notamment. Elle reconnaît un niveau de qualité et permet une validation des enseignements par le ministère de la culture sur le plan national et l'intégration dans un réseau d'établissements classés (seulement 4 en Gironde).

La présence d'un établissement d'enseignement artistique classé est un facteur d'attractivité du territoire et un gage de confiance pour les usagers à travers la richesse d'un panel d'offres pédagogiques, la garantie de compétences, de valeurs éducatives partagées et l'adaptabilité, la diversification des parcours d'apprentissage.

Pour être classé, l'établissement doit, d'une part, répondre aux axes énoncés dans l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique et d'autre part, assurer les missions principales suivantes :

- 1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en parcours d'étude conformément au Schéma national d'orientation pédagogique de 2023,
- 2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire,
- 3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

La première étape de la procédure de classement est l'écriture d'un projet d'établissement qui doit être présenté en Conseil municipal.

Le projet d'établissement est un document référence indispensable à la vie de l'établissement. Il est un outil et une feuille de route au service de tous, usagers et équipes professionnelles qui le font vivre. S'inscrivant dans la politique culturelle de la ville, il permet de déterminer l'identité de l'établissement, ses orientations, ses axes prioritaires tout en prenant en compte la réalité sociologique, économique et culturelle de son territoire, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires (lieux de création et de diffusion, établissements relevant de l'Éducation nationale, structures en charge de la pratique en amateur). Il guide les choix pédagogiques, artistiques et culturels dans un plan d'action collectif et déterminé dans le temps.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en place cette procédure de demande de classement auprès du ministère de la Culture. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

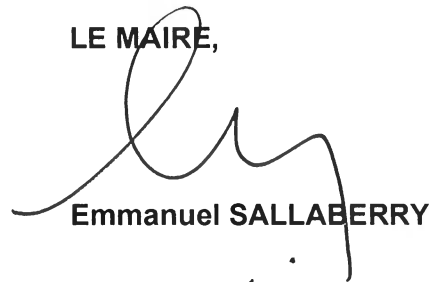
La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 11 : Reconduction d'un poste d'enseignant d'arts plastiques au sein du service Forum des arts et de la culture

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 27/03/2023 vous aviez autorisé le renouvellement de contrat d'un agent recruté le 15/03/2022 pour faire suite au congé pour convenances personnelles de l'agent titulaire du poste d'enseignant d'arts plastiques au sein du Forum des arts et de la culture.

Il est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L 332-8 5 du code général de la fonction publique.

Rappel des missions principales :

MISSION EDUCATIVE

- Faire acquérir des compétences incluant des capacités, des attitudes et des savoir-faire dans le domaine des arts plastiques en direction des enfants et des adultes.

- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et de découverte dans le cadre des orientations générales des ateliers et dans le cadre de projet de collaboration avec le service éducation et en particulier avec les accueils de loisirs de la ville (à partir de 6 ans).
- Assurer un suivi personnalisé des élèves et participer à la définition de leur projet sur la discipline.
- Contribuer au fonctionnement de l'établissement, à son rayonnement territorial et au travail d'équipe.

MISSION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

- Participer à des projets de médiation culturelle autour des arts plastiques avec le service culturel.
- Contribuer à la présence effective des arts plastiques au sein des différentes offres culturelles de l'ensemble du Forum, du service culturel, plus largement de la Direction Culture de la ville.
- Contribuer à la scénographie et à la muséographie d'expositions restituant et valorisant les productions réalisées par les élèves.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet (15h15/semaine) à compter du 15/03/2024 pour une durée de 2 ans.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 9^{ème} échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe est calculée de la façon suivante au prorata du temps de travail :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 466 (IB 542)
- Prime an de 91.97€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste d'enseignant des ateliers d'arts plastiques dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 16 mars 2024 pour une durée de 2 ans,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

La secrétaire de séance,


Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 12 : Recrutement de quatre Maîtres-Nageurs Sauveteurs en contrat de 7 à 8 mois au Stade Nautique Henri Deschamps

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite aux besoins estivaux du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter quatre Éducateurs sportifs des activités de la natation – Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

Rappel des Missions principales :

1) Assurer la sécurité et la surveillance des usagers

- Surveiller les bassins, les plages abords et les différents équipements de l'établissement (conformément au planning établi en application du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)

- Faire respecter le règlement intérieur de l'établissement
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
- Appliquer les consignes en matière de sécurité Etablissement Recevant du Public
- Gérer les conflits éventuels avec les usagers

2) Encadrer, préparer et réaliser les activités pédagogiques et éducatives de l'établissement

- Activités pédagogiques auprès des scolaires (écoles maternelles et primaires) : aménagement des bassins avec installation du matériel, prise en charge de l'accueil des enfants, enseignement de la natation, mise en œuvre et suivi du projet pédagogique, évaluation des acquis des élèves
- Cours, entraînements et stages de l'Ecole de natation : préparation, encadrement, coordination et réalisation des cours
- Préparation, coordination, encadrement et réalisation des activités d'animation proposées par l'établissement (notamment les différents cours d'aqua forme type aquagym, aqua bike, circuit training ..., éveil aquatique, stages pédagogiques auprès de structures d'accueil ou associatives...)
- Être force de proposition et mettre en œuvre des projets et d'actions en direction du public (animation, événement, diversification des activités de l'établissement ...)

3) Assurer la mise en place des bassins (gestion du robot de nettoyage des bassins, gestion de la couverture du bassin olympique, installation et rangement des lignes d'eau) et la gestion des différents équipements (aileron mobile, couverture du bassin, boule à vague ...)

Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, entretien du matériel pédagogique et de secours, entretien des locaux et en particulier de l'infirmerie (désinfection après chaque intervention), contrôle de la qualité de l'eau, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)
- Accompagnement de l'équipe saisonnière pendant la période estivale (devoir d'exemplarité, de conseils, management, relayer les informations importantes à la hiérarchie en cas de difficultés)
- Prise en responsabilité de l'établissement en l'absence de l'équipe de direction et assurer la fonction de chef de bassin en l'absence de ce dernier (week-end, période estivale, soirée...)
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, Règlement intérieur ...)
- Être force de proposition pour la mise en œuvre de projets et d'actions d'amélioration générale de l'établissement
- Participer à la gestion administrative du secteur surveillance et pédagogie

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 01/04/2024.

Rémunération :

Compte tenu des difficultés de recrutement, la rémunération, allouée fixée en référence au grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportifs, est calculée de la façon suivante au prorata du temps de travail :

- Sur le traitement indiciaire en référence au 5^{ème} échelon (IM 377) du grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportifs
- Sur l'IFSE de base soit 91.97€ brut

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

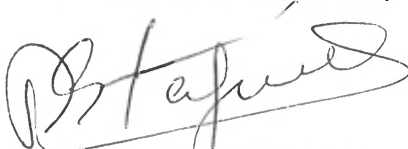
Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer quatre emplois non permanents d'Éducateurs sportifs des activités de la natation – Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B au sein du service Stade Nautique Henri Deschamps à compter du 01/04/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

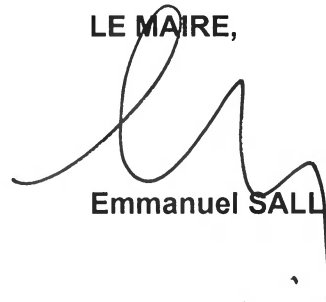
La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 13 : Création d'un poste d'adjoint du patrimoine en médiathèque à temps non complet de 20% au sein du service Médiathèques

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ d'un agent occupant un poste d'adjoint du patrimoine en médiathèque sur un temps non complet de 50% et à une réorganisation au sein du service des médiathèques, il est proposé de supprimer ce poste à temps non complet de 50% et d'en créer un à temps non complet de 20%.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 5° du code général de la fonction publique.

Missions principales

- Accueillir le public à la médiathèque Castagnéra les samedis
 - Opérations de prêts et retours des documents
 - Accueil des usagers dans le secteur

- Aide à l'orientation dans l'espace et à la recherche de documents
- Reclassement des documents
- Accueillir et inscrire les adhérents (hall d'accueil)
- Faire respecter et appliquer les règles et consignes de sécurité
- Équiper, vérifier, entretenir et réparer des documents
- Effectuer les transactions liées aux boîtes de retour de documents
- Mettre en place et veiller à la bonne présentation du secteur (journaux, présentation de documents, affiches...)
- Participer à la mise en œuvre des animations des samedis
- Installer et aménager des salles (mobilier -tables, chaises-, matériels multimédias, etc...)
- Promouvoir les services et actions des Médiathèques. Assurer la médiation et la valorisation de l'ensemble des collections des Médiathèques

Spécificités :

- Travail tous les samedis

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet de 20% si possible à compter du 01/04/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Supprimer le poste susvisé à temps non complet de 50% et créer un emploi d'adjoint du patrimoine en médiathèque de catégorie C à temps non complet de 20% au sein du service médiathèques, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine à compter du 01/04/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

La secrétaire de séance,

Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procurator à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procurator à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procurator à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procurator à Mme RAMI), M. MARTILY (procurator à Mme DUMONT)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 14 : Création d'un poste d'accompagnateur social

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à l'ouverture du tiers-lieu La Re-Sources au sein de l'espace Chantecler dans le quartier de Thouars, la collectivité doit recruter un accompagnateur social au sein du service développement social quartier Sud, fonctionnaire ou contractuel, de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Agents sociaux ou des Adjointes d'animation et des Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux ou des animateurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Aller vers les habitants des quartiers ne fréquentant pas les différentes institutions
- Repérer les personnes rencontrant des difficultés

- Accompagner les habitants (jeunes et adultes) vers les lieux favorisant l'inclusion sociale
- Participer aux animations de la vie locale en travaillant en étroite collaboration avec l'animateur social du service
- Travailler en lien étroit et en complémentarité avec les autres professionnels de proximité (animateurs socio sportifs, médiateurs sociaux, éducateurs de prévention spécialisée...)

Missions annexes :

- Participer si besoin aux instances partenariales (Comité technique jeunes, groupe appui, collectifs de vie sociale...)
- Prendre appui sur les associations présentes sur les différents quartiers pour entrer en relation avec les habitants (La Fringalerie, le Relais, Espoir Pour Tous...)

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/04/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Agents sociaux ou des Adjointes d'animation et des Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux ou des animateurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'accompagnateur social de catégorie C ou B au sein du service développement social quartier Sud, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Agents sociaux ou des Adjointes d'animation et des Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux ou des animateurs territoriaux à compter du 01/04/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

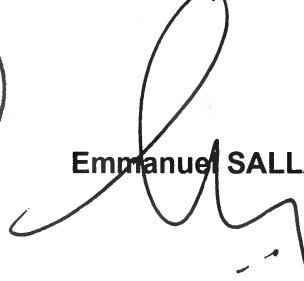
La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 15 : Recrutement d'un Animateur accueil proximité au service Accueil général

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire du poste d'animateur accueil proximité au sein du service accueil général, la collectivité souhaite recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Occuper les fonctions d'agent d'accueil à l'Accueil général de l'hôtel de ville : accueil physique et téléphonique du public (utilisation de logiciels métier)
- Travailler en étroite collaboration avec ses collègues au sein d'une équipe de 8 personnes
- Travailler en étroite collaboration avec les services experts

- Participer activement à la vie de la Direction Accueil Proximité en termes de réflexions, d'initiatives et d'esprit d'équipe
- Gérer la diffusion de l'information à destination des publics au niveau de l'accueil (affichage, flyers..)
- Contribuer à la vérification et à la mise à jour des informations diffusées sur tous types de support (guides, site...)
- Contribuer à la mise à jour de l'annuaire de la Collectivité en lien avec le SRH
- Maintenir son niveau de connaissances sur l'actualité de la ville et des services par une veille quotidienne

MISSIONS ANNEXES :

- Gérer des systèmes de mesure de l'activité/fréquentation
- Alimenter et utiliser une banque de renseignements administratifs
- Animer et participer à la coordination du projet d'accueil des usagers sur la ville de Talence
- Aller à la rencontre des usagers en animant deux permanences sur le territoire les mercredis et samedis matins en collaboration avec la Maison France Service
- Accueillir, renseigner, accompagner les usagers dans leurs démarches administratives par une prise en charge personnalisée et en créant du lien social au sein des permanences de territoire, des services Allo Talence, Accueil Général et Stationnement relations usagers.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 08/04/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

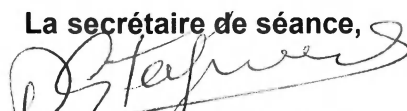
Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'Animateur accueil proximité de catégorie C au sein du service Accueil général, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 08 avril 2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024

La secrétaire de séance,


Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 16 : Recrutement d'un adjoint au chef d'équipe secteur entretien du domaine public au Centre technique municipal

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au décès d'un agent titulaire du poste d'adjoint au chef d'équipe secteur entretien du domaine public au Centre technique municipal, la collectivité souhaite recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjointes techniques ou des Agents de maîtrise, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Planning journalier et hebdomadaire avec son responsable direct
- Gestion des demandes journalières
- Passage des consignes aux agents quotidiennement
- Suivi des interventions de nettoyage des agents sur les divers sites
- Contrôle du bon fonctionnement, de l'entretien des différents véhicules et engins techniques
- Rendre compte à sa hiérarchie de l'ensemble des tâches effectuées
- Communiquer à la hiérarchie les besoins en fourniture nécessaires au bon fonctionnement du service
- Echanger avec les autres services de la ville pour effectuer des opérations conjointes

MISSIONS ANNEXES :

- Mobilisation attendue pour participer à l'organisation des événements sur la commune (élections, manifestations diverses...) en dehors des horaires de travail
- Participer ponctuellement aux missions avec les équipes sur le terrain

SPÉCIFICITÉS :

- Contrôle et entretien des véhicules
- Maintenance du matériel mis à disposition

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 15/04/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjoints techniques ou des Agents de maîtrise à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

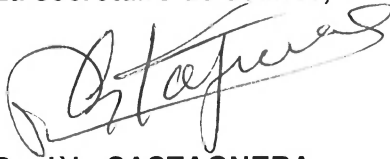
- Créer un emploi d'adjoint au chef d'équipe secteur entretien du domaine public de catégorie C au sein du Centre technique municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjoints techniques ou des Agents de maîtrise à compter du 15 avril 2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

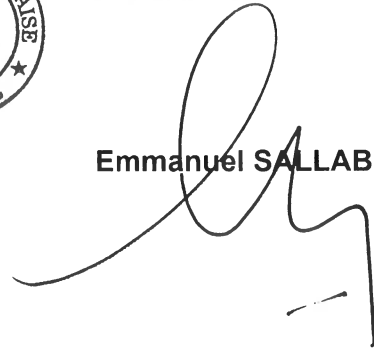
La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 17 : Convention de partenariat entre la ville de Talence et la radio ENJOY 33

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Le vendredi 31 mai prochain, la quatrième édition de la journée olympique revient à Talence, avec la participation du conseil municipal des enfants.

Les activités seront situées en centre-ville pour découvrir tous les nouveaux sports olympiques. Ces festivités se dérouleront pour l'essentiel sur la place Alcalá de Henarès, de 16h à 22h et seront en accès libre et gratuit. Petits et grands pourront notamment s'exercer sur un mur d'escalade présenté par l'association Vertige, affiliée à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne. Les spectateurs pourront également assister en alternance à des démonstrations et initiations au BMX et au handi volley.

Une exposition photo sur le thème « Le sport, prévention santé » sera mise en lumière sur la place Alcalá de Henarès.

Un stand dédié au sport santé sera animé par le service des sports.

D'autres activités sportives y seront proposées par les associations sportives talençaises.

La radio ENJOY 33 participera activement, en tant que résidente talençaise, à cette journée olympique. Elle en assurera notamment la publicité par diverses actions de communication la semaine précédant la manifestation et mettra à disposition de la Ville divers lots. Pour ce faire, il convient de passer une convention de partenariat avec la Radio ENJOY 33 Sud-Ouest.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Valider la convention annexée à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer les pièces afférentes à ce partenariat.»

ADOPTE par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

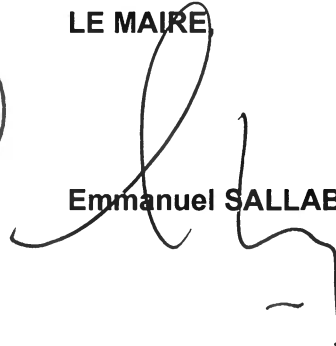
La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 18 : Subvention Bourse T'AS DE L'IDÉE

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et vie étudiante, expose :

« Par délibération n°16 en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la refonte du dispositif TAPAJ pour devenir le fond d'aide aux projets jeunes T'AS DE L'IDEE (Talence Soutien Local des Initiatives Des jeunes), qui a pour objet de soutenir financièrement et techniquement les projets jeunes du territoire.

Dans ce cadre, et après réunion du jury en date du 5 mars 2024, il a été décidé de retenir le projet du festival CALLIOPE et d'ateliers d'écriture, par l'association CALLIOPE POESIA.

Les montants suivants ont été attribués :

- 800€ montant maximum du dispositif + 200€ coup de BOOST Culture.

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à ce projet.»

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024**

La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Nomenclature : 2.2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 19 : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable donnée à ATMO Nouvelle Aquitaine pour des travaux sur la station de surveillance de la pollution de l'air sise angle des rues de Verdun et du général Percin

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué à l'Habitat et urbanisme, expose :

« Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et L.2122-21,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R.421-1 et R.421-14

En application de la réglementation sur le travail en hauteur pour la sécurisation et la facilité d'accès du personnel intervenant sur la toiture, il est prévu l'installation d'un enjambeur sur la station de surveillance de la pollution de l'air, propriété de la Ville, sise angle des rues de Verdun et du général Percin. »

En application du Code de l'urbanisme, le dépôt d'une demande de déclaration préalable est nécessaire.

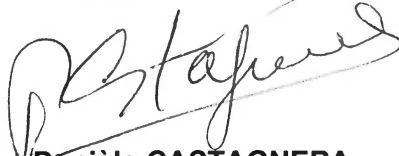
C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir :

- Autoriser la société Atmo Nouvelle Aquitaine à déposer une déclaration préalable pour les travaux précités. »

Adopté par 42 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 9 avril 2024

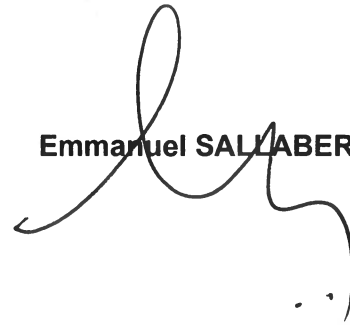
La secrétaire de séance,



Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY